## AR Prefecture

006-240600593-20210930-210919-DE

Reçu le 05/10/2021 Publié le 05/10/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE BERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET : Vente d'une BOM réformée

Décision n° 21 09 19

L'an deux mille vingt et un, le jeudi trente septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Gérard Branda, Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Mesdames Sandrine Guglielmino, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents représentés</u>: Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.

<u>Absents</u>: Messieurs Robert Nardelli, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Edmond Mari, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Madame Germaine Millo.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle que la CCPP a fait l'acquisition en 2008 d'une benne à ordures ménagères (châssis Renault Midlum – benne Farid – PTAC 12T) dont la conception permettait de vider dans des semi-remorques.

Ce véhicule ne répondant plus aux besoins du service (faible charge utile, mauvaise ergonomie), il n'est plus utilisé.

Après mise en concurrence et vu l'avis favorable pris en Bureau le 23/09/2021, il est proposé de le vendre au mieux offrant à savoir l'entreprise « Transports et Travaux publics Giaume » pour la somme de 6 500 €.

## Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches permettant la vente du véhicule réformé à l'entreprise « Transports et Travaux Publics Giaume » pour la somme de 6 500 €.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 27

Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0 Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT M. LAVAGNA